

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 8/2026

Objet :
Désignation des
représentants à l'Union
Départementale des Centres
Communaux d'Action Sociale

Nombre des administrateurs
en exercice : 9
Présents : : 9
Votants : 9

L'an Deux-Mille-Vingt-Six, le Vingt-Sept Avril à Dix-Neuf heures et Trente minutes, les Administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale de Derval, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DAVID, Maire, Président de droit.

Date de la convocation : 21 Avril 2026

Présents : M. DAVID Dominique, Mme USUREAU-FIKRI Justine, M. CHOUQUET Thierry, M. MOREL Bernard, Mme LE BIHAN Laurence, M. GUINEL Jean-Claude, Mme MALLARD Véronique, M. LEGROS Dominique, Mme VICET Marie-Luce
Mme DANIEL Patricia (secrétariat mairie)

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : Mme USUREAU-FIKRI Justine

**Désignation des représentants du Centre Communal d'Action Sociale à l'Union
Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale**

EXPOSÉ

L'union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de Loire-Atlantique, association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, constitue un réseau départemental de coordination, d'information, de représentation et d'appui technique au service des Centres Communaux d'Action Sociale.

Elle a notamment, pour objet, de :

- ✚ représenter les Centres Communaux d'Action Sociale auprès des institutions
- ✚ favoriser les échanges de pratiques
- ✚ accompagner les élus et les professionnels
- ✚ structurer et animer le réseau départemental

Monsieur le Président propose, sur désignation, un représentant titulaire et un représentant suppléant du Centre Communal d'Action Sociale à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale, pour la mandature 2026 - 2032.

Ce représentant pourra :

- ✚ participer aux assemblées générales
- ✚ prendre part aux votes du réseau départemental
- ✚ rester informé et connecté aux actualités sociales locales
- ✚ accéder à des outils et appuis
- ✚ faire entendre la voix du Centre Communal d'Action Sociale

Toute personne « administrateur » peut être le représentant titulaire et le représentant suppléant du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Président propose la candidature de Madame USUREAU-FIKRI Justine, représentante titulaire et la candidature de Monsieur CHOUQUET Thierry, représentant suppléant.

Les administrateurs sont invités à acter la désignation, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale, pour la mandature 2026 - 2032.

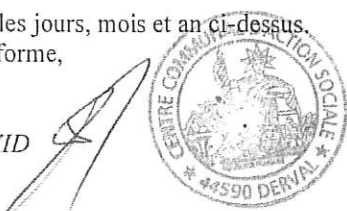
DÉLIBÉRATION

Les administrateurs actent, à l'unanimité, la désignation de Madame USUREAU-FIKRI Justine, représentante titulaire et de Monsieur CHOUQUET Thierry, représentant suppléant à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale, pour la mandature 2026 - 2032.

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Dominique DAVID



Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 044-214400517-20260427-8_2026-DE

